

THEME DU PROGRAMME : Travail et emploi

Avertissement au candidat : on attire votre attention sur le fait que ce thème ne doit pas être confondu avec la question à traiter. Ce thème indique seulement le cadre principal d'étude.

**Questions préalables**

1. Qu'est-ce que la précarité de l'emploi ? (document 1)
2. Donnez la signification des données entourées. (document 2)
3. Quel est le lien entre la flexibilité du travail et la compétitivité ?(document 1)

**Sujet à traiter à l'aide de vos connaissances et des documents :**

Après avoir montré les effets positifs de la flexibilité du travail sur l'emploi, vous présenterez les limites de cette thèse.

**Document 1**

Les entreprises vont-elles pouvoir procéder à des licenciements sans avoir à invoquer des difficultés immédiates ? [...]

Dans son interprétation de la "sauvegarde de la compétitivité [...]" – l'un des critères invoqués pour justifier les procédures collectives de suppression d'emplois –, la Cour de Cassation a considéré que les réorganisations pouvaient désormais intervenir "pour prévenir des difficultés économiques à venir liées à des évolutions technologiques et leurs conséquences pour l'emploi, sans être subordonnés à l'existence de difficultés économiques à la date du licenciement".

L'affaire jugée concerne un plan de réorganisation intervenu, en 2001, dans la société *Pages Jaunes*, editrice d'annuaires téléphoniques, [...]. Invoquant la concurrence introduite par l'arrivée d'Internet et la mise en ligne de ses activités, l'entreprise, toujours bénéficiaire, a proposé une modification de leur contrat de travail à 930 de ses collaborateurs [...]. 118 ont refusé les nouvelles dispositions qui, selon V.Berberian, président de l'association des anciens salariés, "se traduisait par la réduction du montant des commissions, soit une baisse de 10 % à 20 % des rémunérations ainsi que des obligations de résultats renforcés".

Ces derniers ont fait l'objet d'un licenciement économique.

Source : Michel DELBET, " La justice redéfinit le licenciement économique ", *Le Monde*, p 8, 15-16 janvier 2006.

**Document 2 : évolution du nombre de salariés ayant un statut précaire (en milliers)**

	CDD	Intérim	Stages et contrats aidés	Apprentissage	Ensemble
1982	312	129	75	220	736
1986	392	130	302	211	1035
1990	593	232	276	252	1353
1994	614	210	394	224	1442
1998	906	143	405	257	1981
Ratio :					
1998/1982	3,0	3,2	5,4	1,7	2,7

Source : Enquêtes Emploi, I.N.S.E.E

**NB : Ce sujet doit impérativement être rendu à l'interrogateur à la fin de l'épreuve. Ne rien inscrire sur cette feuille.**